

29 juin 2011
Accuse de réception en préfecture

073-217301795-20110705 LA MOTTE 11 00676 DE

Date de signature : -

Date de réception : 07/07/2011



Délibérations du Conseil Municipal

Commune de LA MOTTE-SERVOLEX

L'an deux mille onze, le cinq juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : M. BERTHOUD - Mmes ROUTIN - VUILLERMET - BOISSELOU - MM. BOIS - CARENCO - Melle TURNAR - MM. LAFOY - PENDOLA - Mmes TAMBURINI - EVROUX - WILLIGENS - ODIER - BOLLARD - MM. BONNAVION - CLARET - GAGET - LEFEBVRE - MM. MISCOPEIN - MONTEL - MARTIN - Mmes ROSSET - SUDUL - Melle FERROUX

Procurations :

M. VAGNON	à	Mme BOLLARD
Mme LAIGNEL	à	Mme BOISSELOU
M. CELLIER	à	M. PENDOLA
M. GRILLAUD	à	M. LAFOY
Mme LANNES BRUN	à	Melle TURNAR
Mme THOMAS	à	Mme EVROUX
M. BOLLON	à	M. BERTHOUD
Mme PALMIERI	à	Mme ROSSET
M. PERRIN	à	M. MONTEL

Secrétaire de séance élue : Madame Elizabeth TAMBURINI

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents	:	24
Représentés	:	9
Absent	:	0

Objet : SOUTIEN FINANCIER AUX PROFESSIONNELS AGRICOLES POUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MOTTE-SERVOLEX

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Les Bonnes Pratiques Agricoles (BPA) sont garantes d'une agriculture durable, saine et respectueuse des sols. Outre un ensemble de règles à respecter dans l'implantation et la conduite des cultures, les BPA énoncées dans la réforme Agenda 2000 de la PAC (politique agricole commune) consistent également en un ensemble de techniques culturales permettant de protéger les sols, limiter l'usage d'engrais et de phytosanitaires et d'inverser la tendance d'érosion de la biodiversité dans les cultures.

La Ville de La Motte-Servolex, forte de son engagement envers la profession agricole sur son territoire en préservant le foncier agricole et en promouvant les circuits courts, s'engage à soutenir une agriculture locale et durable par le subventionnement des BPA suivantes :

Semis de cultures dérobées mellifères	90 € / ha , plafonné à 900 € par bénéficiaire
Semis direct de culture	90 € / ha plafonné à 900 € par bénéficiaire

Délibérations du Conseil Municipal

Commune de LA MOTTE-SERVOLEX

L'an deux mille onze, le 5 juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

2.-

Objet : SOUTIEN FINANCIER AUX PROFESSIONNELS AGRICOLES POUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MOTTE-SERVOLEX

Semis d'engrais verts intercalaire	60 € / ha plafonné à 900 € par bénéficiaire
Amendement des sols avec du Bois Raméal Fragmenté	60 € / ha plafonné à 900 € par bénéficiaire
Plantation de haie bocagère	1 € / ml , valeur plancher de 100 ml de haie plantée, plafonné à 400 € par bénéficiaire

Les BPA constituent un surcoût pour l'agriculteur lors de leur mise en place, mais permettent un gain de rendement après 3 à 5 ans de pratique continue suite à l'amélioration des sols. En conséquence, la subvention pour les cultures dérobées, le semis direct, le semis d'engrais verts intercalaire et l'amendement avec BRF sera versée sur une durée maximale de 5 ans pour une même parcelle.

La plantation de haie bocagère fera l'objet d'une subvention unique et non renouvelable pour la même parcelle.

Les demandes de subvention seront sollicitées par les agriculteurs à l'aide d'un formulaire dédié déposé ou envoyé en mairie avant le 15 août de l'année d'installation de la BPA. Un comité de pilotage réalisera une visite de contrôle sur les parcelles ayant fait une demande de subvention BPA dans la première quinzaine du mois d'octobre, puis validera le versement de la subvention.

Le comité de pilotage BPA sera constitué de :

- Monsieur le Maire ou son représentant,
- le chargé de mission EDD de la Ville de La Motte-Servolex,
- un administrateur de l'association des Apiculteurs Savoyards,
- le chargé de mission Agriculture périurbaine de Chambéry métropole,
- le chargé de mission BPA de la Chambre d'Agriculture de la Savoie.

L'enveloppe budgétaire 2011 relative au projet de subventionnement des BPA s'élève à 2700 €.

Ce projet a été présenté au Comité consultatif Environnement Agriculture Forêt le 20 juin et soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement durable du 23 juin 2011.

Délibérations du Conseil Municipal

Commune de LA MOTTE-SERVOLEX

L'an deux mille onze, le 5 juillet, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

3.-

Objet : SOUTIEN FINANCIER AUX PROFESSIONNELS AGRICOLES POUR LES BONNES PRATIQUES AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MOTTE-SERVOLEX

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * approuve l'intérêt du développement des bonnes pratiques agricoles sur le territoire communal de La Motte-Servolex ;**
- * fixe la procédure de subventionnement et le montant des subventions communales présentées ;**
- * définit la composition du comité de pilotage BPA telle que fixée ci-dessus ;**
- * autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette procédure.**

**Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité
Une élue ne prenant pas part au vote**

**AINSI FAIT ET DELIBERE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



Le Maire

LUC BERTHOUD